

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 juin 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

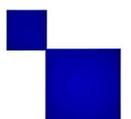
M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Youssef, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

ÉTAIENT EXCUSES :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Capanema
M. Molossi donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Cannarozzo
M. Martin P-Y donnant pouvoir à M. Cranoly
Mme Ségura-Traoré donnant pouvoir à M. Dallier

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monany, Mme Franclet



Délibération n° 2022-VI-11 du 16 juin 2022

COMPTE DE GESTION DE LA PAYEUSE DÉPARTEMENTALE POUR L'EXERCICE 2021- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

Le conseil départemental,

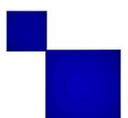
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

Considérant que les écritures comptables sont conformes entre le compte administratif et le compte de gestion établi par Mme la Payeuse départementale,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE le compte de gestion du budget annexe d'assainissement de l'exercice 2021 établi par Madame la Payeuse départementale de la Seine-Saint-Denis, ci-annexé.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.